



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du 26 février 2019

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO,
Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.

COUPE NATIONALE FUTSAL

La Commission prend connaissance du tirage au sort des rencontres comptant pour les 16^{èmes} de finale qui doivent se disputer le samedi 02 mars 2019, et plus spécialement de celles qui concernent les représentants de la L'AuRAFoot :

* F.C. CHAVANOZ / CONDRIEU FUTSAL CLUB

* CALUIRE FUTSAL F.C. / A.S.C. GARGES DJIBSON FUTSAL

COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL Georges VERNET

- **8^{èmes} de finale** : matchs prévus pour le 24 mars 2019 à 14h30.

Tirage au sort effectué dans les locaux de l'antenne de la L'AuRAFoot à Cournon d'Auvergne le lundi 25 février 2019.

recevants		visiteurs	
582731	CLERMONT METROPOLE	590349	CALUIRE FUTSAL F.C.
581487	FUTSAL COURNON	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX
554468	CLERMONT L'OUVERTURE	549254	VAULX EN VELIN FUTSAL
553627	CHAVANOZ F.C.	554218	CONDRIEU FUTSAL CLUB
553088	VIE ET PARTAGE	590486	FUTSAL LAC ANNECY
581081	R.C.A. FUTSAL	590636	J.O. GRENOBLE A.
550477	ECHIROLLES PICASSO	552343	FUTSAL MORNANT
552755	VALENCE F.C.	552301 550893	FUTSAL SAONE MONT D'OR ou PAYS VOIRONNAIS

- **Quarts de finale : dimanche 21 mars 2019**
- **Finale – Appel à candidature**

La Commission est à la recherche d'un club intéressé par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET qui est prévue pour le week-end des 01 et 02 juin 2019.

COUPES FUTSAL (secteur Est)

*** U13, U15, U17 et SENIORS F**

Les finales régionales pour le secteur Est se dérouleront les 02 et 03 mars 2019 à Boën sur Lignon selon le déroulé ci-après :

- samedi 02 mars 2019 pour les U13 et U17.
- dimanche 03 mars 2019 pour les U15 et Seniors F.

HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DEPUIS CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables dès le début de la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la Ligue LAuRAFoot).

« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRAFoot), le **samedi entre 14h00 et 20h00** **ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

« La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive. A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

« **Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 FUTSAL sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00.**
La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. »

Lever de rideau (cf. : Art. 4.6 du règlement des championnats régionaux futsal)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total de points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

RETRAIT DE POINTS AU CLASSEMENT

La Commission prend note des sanctions prononcées par la Commission Régionale des Règlements :

*** Réunion du 21 janvier 2019**

Club non à jour du paiement du relevé n° 2 du 21/01/2019 entraînant un **retrait de 4 points** fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé (cf. article 47.5.4 des R.G. de la LAuRAFoot) :

* SEYNOD FUTSAL (582082)

*** Réunion du 04 février 2019**

Club non à jour du paiement du relevé n° 02 au 04/02/2019 entraînant un **retrait supplémentaire de 6 points** fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé (cf. article 47.5.4 des R.G. de la LAuRAFoot) :

* SEYNOD FUTSAL (582082)

*** Réunion du 18 février 2019**

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement de la péréquation relative aux frais d'arbitrage et en application des dispositions fixées à l'article 47.5.-4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, ils ont été pénalisés d'un **retrait d'UN point ferme** au classement

* FUTSAL CLUB PICASSO (550477)

* SEYNOD FUTSAL (582082)

Dans le cas où ils ne régularisaient pas leur situation au 02/03/2019, les matchs qui suivent cette échéance seront automatiquement déclarés perdus par pénalité, avec application des règles du forfait, et ce jusqu'à régularisation de leur situation.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

R2 – Phase 2 – Poule C :

* Le match n° 25147.1 : F.C. LIMONEST / MDA FUTSAL (2) du 26/01/2019 est reprogrammé au dimanche 24 mars 2019.

* Le match n° 25148.1 : A.S. ROMANS / Futsal SAONE MONT D'OR (2) du 26/01/2019 est reprogrammé au samedi 23 mars 2019.

* Le match n° 25149.1 : SEYNOD Futsal / AIX LES BAINS F.C. du 26/01/2019 est reprogrammé au samedi 23 mars 2019.

COURRIER DE CLUB (horaire)

* match n° 25256.1 en championnat Futsal R2 Poule B d'accension :

R.C. VIRIEU FUTSAL / J.O. GRENOBLE A. se disputera le dimanche 17 mars 2019 à 14h00 au gymnase de Chirens.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents